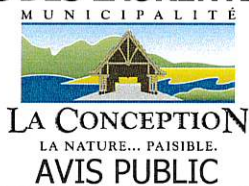


PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



**Demande de dérogation
mineure aux règlements
d'urbanisme**

Le Conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 10 août 2026, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal située au 1371, rue du Centenaire, La Conception.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
1371, rue du Centenaire Demande numéro : 2026-00043	La demande de dérogation vise à: • Autoriser 3 allées d'accès et 4 entrées charretières sur le terrain, alors que la réglementation n'en autorise que 2 ; • Autoriser que la distance entre les 2 entrées charretières situées le plus à l'ouest soit de 6.5 m, alors que la réglementation exige une distance minimale de 8m ; • Autoriser que la distance entre les 2 entrées charretières situées immédiatement à l'ouest de l'hôtel de ville soit de 4.75 m, alors que la réglementation exige une distance minimale de 8 m ; • Autoriser que la largeur de l'entrée charretière, située immédiatement à l'ouest de l'hôtel de ville, soit de 18 m, alors que la réglementation établit une largeur maximale de 11 m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à direction@municipalite.laconception.qc.ca

Donné à La Conception le 22 juillet 2026

Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.laconception.qc.ca, le 22 juillet 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 22 juillet 2026

Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière